

# **PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

## **BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

### **COMPTE RENDU INTÉGRAL**

### **INTEGRAAL VERSLAG**

#### **SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009**

**(Séance de l'après-midi)**

#### **PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 13 NOVEMBER 2009**

**(Namiddagvergadering)**

#### COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

#### VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

## **PRÉSIDENCE : MME FRANCOISE DUPUIS, PRÉSIDENTE.**

- La séance est ouverte à 14h38.

### **EXCUSÉS**

**Mme la présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Willem DRAPS (participation à une réunion du Conseil Interparlementaire de Benelux)
- M. Bertin MAMPAKA MANKAMBA
- Mme Fatoumata SIDIBE

### **QUESTIONS D'ACTUALITE**

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

#### **Question d'actualité de M. Serge Patoul**

**à Mme Brigitte Grouwels, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,  
chargée des Travaux publics et des Transports,**

**concernant "l'annonce d'une transformation du rond-point Schuman en piétonnier et prolongement du tunnel Cortenbergh jusqu'à la rue de la Loi".**

**Question d'actualité jointe de Mme Céline Delforge**

**concernant "le prolongement du tunnel Cortenbergh"**

**Mme la présidente.-** La parole est à M. de Patoul.

**M. Serge de Patoul.-** J'ai pris connaissance ce matin par les ondes de la RTBF de l'intérêt que vous portiez pour la réalisation d'un projet bien sympathique de rendre piétonnier le rond-point Schuman. Cette idée est tout à fait alléchante, mais pose un ensemble de questions concernant l'organisation de la circulation, en particulier celle des voitures.

Je me trouve sur la même longueur d'onde étant entendu que vous êtes apparemment en train de réaliser une étude de faisabilité et de financement par Beliris pour prolonger le tunnel Cortenbergh jusqu'à la rue de la Loi.

Bien entendu, il y a une série de questions sous-jacentes à ce projet, indépendamment de son caractère sympathique.

Aujourd'hui se fait sentir le besoin de limiter le nombre de véhicules en ville. Or, le prolongement du tunnel Cortenbergh jusque dans la rue de la Loi constitue une facilitation de la circulation, laquelle ne peut que constituer un aspirateur de voitures supplémentaires circulant sur le territoire de notre Région. L'étude en question prévoit-elle d'envisager le problème de mobilité globale causé par cet "aspirateur de voitures" situé au centre de la ville ? Au sein du gouvernement, y a-t-il la volonté de voir ce type d'investissement financé par Beliris ? En effet, cela suscite un problème de choix.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Delforge pour sa question d'actualité jointe.

**Mme Céline Delforge.-** Cette déclaration pose pas mal de questions, et d'abord en termes de choix financiers, vu le contexte budgétaire. Quoi qu'on en pense, ouvrir un tunnel réservé aux voitures, c'est investir dans une infrastructure routière et c'est aussi se priver d'investir ailleurs. Si je ne m'abuse, le rond-point Schuman n'est pas un terrible point noir pour la STIB. Des terrasses seraient dégagées pour les fonctionnaires européens, c'est formidable, mais l'espace public ne pourrait pas l'être là où la STIB rencontre des problèmes sérieux.

Ensuite, le tunnel Cortenbergh a été voulu en son temps par Jean-Louis Thys, dont l'argument était qu'il allait dégager l'avenue Cortenbergh pour la rendre conviviale. J'aimerais que nous ne commettions pas deux fois les mêmes erreurs.

Par ailleurs, j'aimerais connaître les coûts de tels travaux. Des études sont en cours. Quand bien même Beliris financerait le tunnel en tout ou en partie, il reste les coûts de fonctionnement. À l'heure où nous entendons parler d'une diminution de fréquence et d'une baisse d'offre de la STIB, le choix du gouvernement d'investir dans des infrastructures routières m'inquiète. Comme l'a dit M. de Patoul, celles-ci vont probablement entraîner un effet d'aspirateur à voitures.

**Mme la présidente.-** Ce n'est plus une question d'actualité que vous posez...

**Mme Céline Delforge.-** J'aimerais savoir combien cela va coûter. Quels vont être les résultats en termes de diminution de la pollution, vu que la Région ne respecte pas toujours les normes européennes en termes de pollution de l'air ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Grouwels.

**Mme Brigitte Grouwels, ministre.-** Je trouve sympathique, M. de Patoul, que vous trouviez sympathique l'idée d'une place Schuman sans voiture, piétonnière. Je le pense également.

Néanmoins, pour répondre à vos questions, il faut savoir que, depuis bien longtemps, le

réaménagement du rond-point Schuman est un projet qui s'inscrit dans le cadre de coopération Beliris entre la Région et l'État fédéral. Ce projet doit être envisagé dans le cadre de l'étude globale du quartier européen, en particulier de la rue de la Loi.

Il est vrai que l'objectif est d'aboutir à une circulation restreinte sur le rond-point Schuman, dont l'accès serait uniquement réservé aux piétons, aux cyclistes, aux transports publics et véhicules de livraison. Ainsi, il serait possible de transformer ce rond-point Schuman en véritable place urbaine où il ferait bon s'arrêter et ainsi rapprocher l'Europe de Bruxelles.

En effet, l'amélioration ne privilégiera pas seulement les Européens qui travaillent dans ce quartier, mais aussi tous les Bruxellois qui désireront se détendre à quelques pas du parc du Cinquantaire. Ce serait pour eux une nouvelle "place to be". Pour ce faire, il convient de trouver une solution à la circulation et, particulièrement, à la circulation sur l'avenue de Cortenbergh.

Dans le cadre des travaux Beliris de liaison ferroviaire Schuman-Josaphat, la possibilité est étudiée de construire un tunnel entrant à une bande de circulation entre la place Jamblinne de Meux et la rue de la Loi, dans le prolongement du tunnel existant. Un tel tunnel à une bande, financé par Beliris, permettrait une circulation restreinte sur le rond-point Schuman, sans pour autant congestionner les quartiers résidentiels environnants.

Pour répondre au souci des deux interpellants, j'ajouterai que ce tunnel ne générerait pas non plus une augmentation du trafic en direction du centre, car ce n'est pas le tunnel qui détermine le flux du trafic en direction du centre, mais bien la capacité de la rue de la Loi. Aucune modification n'est apportée à cette rue de la Loi, ce qui rend l'opération neutre et profite à l'ensemble du quartier européen.

Pour ce qui est du coût de l'opération, il faut savoir que le tunnel existe déjà en grande partie et que seul est concerné l'espace situé entre le tunnel de Cortenbergh pour le trafic sortant et le nouveau tunnel ferroviaire. Cela permettra ainsi de limiter le coût de l'investissement pour Beliris. Les études techniques devant encore débiter, il n'est pas encore possible aujourd'hui d'évaluer la hauteur des éventuels coûts d'entretien ou autres.

**Mme la présidente.-** La parole est à M. de Patoul.

**M. Serge de Patoul.-** En cette période des études, j'aimerais vous demander que l'étude examine en profondeur comment diminuer le nombre de véhicules empruntant ce tunnel, c'est-à-dire de prévoir éventuellement un parking de dissuasion préalable au ring de Bruxelles.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Delforge.

**Mme Céline Delforge.-** Je trouve étonnant qu'on ne puisse actuellement évaluer "à la louche" les coûts d'entretien d'un tunnel : ce n'est pas le premier à Bruxelles.

J'espère qu'une nouvelle place Schuman attirera plus de Bruxellois qu'une nouvelle place du Luxembourg, qui est aussi extrêmement conviviale.

J'observe cependant qu'on ne pose pas la question de diminuer les flux de véhicules, qu'on investit de l'argent dans une infrastructure routière alors qu'on retire de l'argent à des infrastructures de transport en commun. Qu'on le veuille ou non, que cela coûte cher ou non, le choix semble opéré d'un transfert de financement vers la voiture.

Je pense que mon groupe ne manquera pas de vous réinterpeller sur le sujet.

(Applaudissements sur les bancs d'ECOLO et de Groen !)

#### **Question d'actualité de Mme Nadia El Yousfi**

**à Monsieur Benoît Cerexhe**

**Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, du Commerce extérieur et de la Recherche scientifique,**

**concernant "la participation bruxelloise au MAPIC (Marché international des professionnels de l'implantation commerciale)".**

**Question d'actualité jointe de Mme Elke Roex,**

**concernant "la représentation de la Région de Bruxelles-Capitale au salon MAPIC à Cannes".**

---

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi.-** M. le ministre, vous avez organisé, le 9 novembre dernier, une conférence de presse consacrée au MAPIC. Cet événement attire nombre d'acteurs clés du secteur et permet aux villes de définir leur politique de développement commercial.

Comme vous l'avez vous-même signalé, il est évidemment nécessaire que la Région de Bruxelles-Capitale soit présente à cet important événement. Elle pourra ainsi mettre en avant ses atouts devant les investisseurs étrangers.

Mes questions portent à la fois sur le fond et sur la forme de l'opération. Vous avez souhaité, cette année, que le secteur privé fasse partie de la délégation. Quel en est le coût ? Quelles sont, en outre, les activités qui seront organisées sur place ?

Par ailleurs, étant donné que le ministre-président Charles Picqué est chargé de l'amélioration de l'image de Bruxelles, je voudrais savoir si vous avez collaboré avec son cabinet, tant pour la préparation de cette conférence de presse que pour le voyage proprement dit.

Enfin, puisque vous avez souhaité la présence du secteur privé, quelle plus-value escomptez-vous de cette présence par rapport à celle du seul secteur public ?

**Mevrouw de voorzitter.-** Mevrouw Roex heeft het woord voor haar toegevoegde dringende vraag.

**Mevrouw Elke Roex.-** Naar verluidt wil de regering op de MAPIC-beurs een aantal gevestigde waarden van de vastgoedsector hierheen halen met het oog op de vestiging van nieuwe winkelcentra. We denken daarbij onmiddellijk aan de overdekking van de tunnel tussen het Gulden Vlies en de Naamsepoort en aan het winkelcentrum dat op de Heizel zou komen. Geen van beide projecten is zeker: van het eerste project zegt het regeerakkoord dat de haalbaarheid ervan nog moet worden bestudeerd en het tweede project ligt in handen van de stad Brussel.

Dat roept bij mij vragen op over het doel van uw reis naar de MAPIC-beurs. U wil bedrijven naar het Brussels Gewest halen, maar kunt u hen ook iets aanbieden? Zijn er eigenlijk al beslissingen over nieuwe winkelcentra genomen?

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe, ministre.-** Je remercie les deux intervenantes de souligner l'importance du Marché international des professionnels de l'immobilier commercial (MAPIC) et de la présence de la Région bruxelloise, à l'instar d'autres Régions et villes, flamandes et wallonnes, présentes à ce grand salon de l'immobilier commercial. Vous connaissez l'importance du commerce à Bruxelles et ses répercussions sur l'emploi, beaucoup plus importantes que dans les autres Régions.

Ce n'est pas la première fois que nous allons au MAPIC. C'est même pour moi la quatrième fois, et le ministre-président doit être à peu près dans le même cas. J'ai voulu organiser cette semaine une conférence de presse préalable au MAPIC, pour expliquer les raisons pour lesquelles nous y allions, et j'ai voulu y associer les investisseurs privés - courtiers, promoteurs... - pour qu'ils expliquent avec moi quelle était l'attractivité de Bruxelles pour de nouvelles enseignes.

Mais qu'il n'y ait pas de méprise, Mme El Yousfi, le secteur privé va de son côté au MAPIC et ne fait pas partie de la délégation bruxelloise. Comme cela s'est toujours fait par le passé, aucun frais relatif à leur voyage n'est pris en charge par les autorités publiques. En revanche, je pense que nous devons collaborer pour faire la promotion de Bruxelles. Nous tiendrons d'ailleurs ensemble sur place un séminaire pour tenter d'attirer de nouvelles enseignes.

La collaboration avec le ministre-président - en charge de l'image de Bruxelles - dans ce domaine est excellente et ce, depuis des années ; au point que les frais relatifs au poste le plus coûteux, la location et l'installation du stand de Cannes, sont pris en charge pour moitié par son cabinet. Les autres frais, nettement moindres, sont l'organisation du séminaire et les frais de déplacement.

La délégation gouvernementale sera composée de moi-même, de deux membres de mon cabinet et de deux membres du cabinet du ministre-président. Lui-même ne s'y rendra pas cette année, pour des raisons d'agenda.

(poursuivant en néerlandais)



Mevrouw Roex, ik werk al vijf jaar hard om bedrijven naar Brussel te halen. Ik ben van plan om dezelfde inspanningen te doen voor handelszaken. Er zijn ongeveer 200 groeimerken die nog geen vestigingen hebben in Brussel, maar die wellicht naar hier kunnen komen. Ik wil alles in het werk stellen om Brussel aantrekkelijk te maken voor die bedrijven, zodat ze hier kunnen investeren. We zullen met die doelstelling in het achterhoofd naar Cannes gaan. Het is onze bedoeling om merken ervan te overtuigen om zich in Brussel te vestigen, omdat het een stad is waar je gewoon aanwezig moet zijn.

Zoals gezegd zullen we tijdens de MAPIC-beurs een seminarie organiseren dat specifiek voor topmerken is bedoeld. Veel van die merken zijn wellicht in Brussel geïnteresseerd. We gaan naar die beurs om te pleiten voor Brussel, een stad met een bijzondere dynamiek en een buitengewoon groeipotentieel. Het regeerakkoord is overduidelijk over de projecten die u vermeldt. Ik ben van plan om het regeerakkoord na te leven.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi.-** M. le ministre, je vous remercie des éclaircissements que vous avez apportés à mes différentes questions. Je ne manquerai pas de revenir vous interroger sur le bilan de telles initiatives. Ce domaine est un important pourvoyeur d'emplois dans notre Région.

**Mevrouw de voorzitter.-** Mevrouw Roex heeft het woord.

**Mevrouw Elke Roex.-** U zegt dat Brussel veel te bieden heeft. En ik geloof ook in Brussel. Maar alleen met die boodschap zult u niemand ervan overtuigen om in Brussel te investeren. Ik geef een voorbeeld. Starbucks heeft ervoor gekozen om in België een winkel te openen. Jammer genoeg heeft het bedrijf gekozen voor Antwerpen, wat een blaam is voor de Brusselse regering.

De stad Antwerpen is er de voorbije jaren enorm op vooruitgegaan en heeft haar slechte imago weten om te buigen, waardoor zij bedrijven heeft kunnen overtuigen om er zich te vestigen. Internationale bedrijven doen zelf prospectie en onderzoeken mogelijke interessante vestigingsplaatsen.

Als u echt bedrijven wil overtuigen om hierheen te komen, dan zult u vooral hier, in Brussel, moeten werken en niet op de MAPIC-beurs.

**De heer Benoît Cerexhe, minister.-** De voorbije vijf jaar hebben meer dan twintig nieuwe merken in Brussel winkels geopend.

*- La séance est suspendue à 14h58.*

*- La séance est reprise à 15h32.*

## VOTES NOMINATIFS

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'avis sur les modifications budgétaires nos 1 et 2 de l'exercice 2009 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale - Avis à émettre par le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 33 de la loi du 21 juin 2002).

Nous passons au vote sur l'avis favorable et sans réserves, tel qu'adopté par la commission.

Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE

79 membres sont présents.

75 répondent oui.

1 répond non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement émet un avis favorable et sans réserves sur les modifications budgétaires nos 1 et 2 de l'exercice 2009 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'avis sur le budget de l'exercice 2010 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale - Avis à émettre par le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 33 de la loi du 21 juin 2002).

Nous passons au vote sur l'avis favorable et sans réserves, tel qu'adopté par la commission.

Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE

80 membres sont présents.

76 répondent oui.

1 répond non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement émet un avis favorable et sans réserves sur le budget de l'exercice 2010 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

---

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2009 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale - Avis à émettre par le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 33 de la loi du 21 juin 2002).

Nous passons au vote sur l'avis favorable et sans réserves, tel qu'adopté par la commission.

Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE

80 membres sont présents.

76 répondent oui.

1 répond non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement émet un avis favorable et sans réserves sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2009 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'avis sur le budget de l'exercice 2010 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale - Avis à émettre par le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 33 de la loi du 21 juin 2002).

Nous passons au vote sur l'avis favorable et sans réserves, tel qu'adopté par la commission.

Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE

80 membres sont présents.

76 répondent oui.

1 répond non.

3 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement émet un avis favorable et sans réserves sur le budget de l'exercice 2010 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Philippe Pivin à M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement, concernant « la protection et la sécurité publique des Bruxellois » et de l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael, concernant « le rôle du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans la lutte contre le regain de violence des bandes dans la Région ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

- un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael ;
- l'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Rudi Vervoort, Yaron Pesztat et André du Bus de Warnaffe.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE

81 membres sont présents.

53 répondent oui.

28 répondent non.

En conséquence, le parlement l'adopte.

**Mme la présidente.-** La séance plénière du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation de la présidente.

- La séance est levée à 15h37.